

Élection partielle à Montréal le 6 juin 2010

LES ÉLECTEURS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES APPELÉS À CHOISIR LEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Montréal, le 23 avril 2010 – C'est le vendredi 23 avril que débute officiellement la période électorale en vue du comblement du poste de maire et conseiller de ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Rappelons que suite à la démission de M. Joe Magri, le 12 mars dernier, une élection partielle se tiendra le dimanche 6 juin prochain.

Le processus électoral

Le président d'élection, Me Yves Saindon, tient à rappeler les principales étapes du processus électoral mis en œuvre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

1. la période de mise en candidature (du 23 avril au 7 mai, 16 h 30);
2. le dépôt et la révision de la liste électorale (du 3 au 17 mai);
3. la tenue du vote par anticipation (le 30 mai);
4. la tenue du scrutin (le 6 juin);
5. le dépouillement et le recensement des votes (le 6 juin, à compter de la fermeture des bureaux de vote);
6. la diffusion des résultats provisoires (soirée du 6 juin) et des résultats officiels après vérification finale (le 7 juin).

Cette élection partielle ne portant que sur le poste de maire et conseiller de ville de l'arrondissement, chaque électeur recevra un seul bulletin de vote où seront indiqués, dans l'ordre alphabétique, les nom et prénom de chaque candidat et le nom de leur formation politique, le cas échéant. Le mode traditionnel de votation sera en vigueur : il n'y aura aucune utilisation de mécanismes de votation électroniques.

Les personnes intéressées pourront suivre la diffusion des résultats sur le site web d'Élection Montréal : ville.montreal.qc.ca/election.

Qui peut voter?

Pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, toute personne doit être une personne physique âgée de 18 ans ou plus le 6 juin 2010. Elle doit aussi être de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi. Elle doit aussi être domiciliée à cette date sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et, depuis le 20 octobre 2009, au Québec.

Qui peut être candidat?

Une personne qui désire poser sa candidature au poste visé par cette élection doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de Montréal et doit aussi résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville depuis le 20 avril 2009. Toute déclaration de candidature devra être produite entre le 23 avril et le 7 mai à 16 h 30.

Les électeurs recevront à domicile toute l'information utile en ce qui a trait à l'inscription et à la

révision de la liste électorale et à l'emplacement et aux heures d'ouverture des bureaux de vote le 30 mai et le 6 juin.

Enfin, le 6 juin sera aussi marqué dans l'arrondissement par le passage dans certains secteurs de Rivière-des-Prairies du Tour de l'Île de Montréal, ce grand événement cycliste annuel. Le président d'élection tient à souligner que de nombreuses mesures seront mises en place pour assurer que les électeurs de ces secteurs puissent exercer leur droit de vote avec un minimum d'inconvénients. Des informations plus détaillées seront transmises au cours des prochaines semaines aux électeurs résidant dans les secteurs touchés par le Tour de l'Île de Montréal. «Les électeurs qui le souhaitent pourront voter par anticipation le 30 mai et, le 6 juin, nous mettrons tout en œuvre pour assurer que l'élection et le Tour de l'Île de Montréal fassent bon ménage», a conclu Me Saindon.

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à visiter le site web d'Élection Montréal ville.montreal.qc.ca/election ou à composer le 514 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements : Pierre G. Laporte
514 872-9376